

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 346

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire d'imposer de manière artificielle une parité entre hommes et femmes dans ce conseil d'administration, l'essentiel étant que les personnes les plus compétentes y soient représentées, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité en France.